

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18 h à la salle A.J.L.C, rue du Stade, pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020 des élections municipales.

Attention, seuls les candidats officiellement déclarés et validés par la Préfecture de la Moselle peuvent recevoir vos suffrages. **Seuls les 15 candidats de la liste « AGIR ENSEMBLE » sont validés.**

Tout suffrage exprimé en faveur d'une autre personne, non déclarée et validée par la Préfecture, ne sera pas pris en compte lors du dépouillement.

Vous munir d'une pièce d'identité notamment pour les nouveaux électeurs inscrits dont les cartes électorales seront distribuées avant la fin de semaine ou tenues à disposition dimanche 15 mars au bureau de vote.

2. MESURES DE PROTECTION AU BUREAU DE VOTE – LUTTE CONTRE LE COVID-19.

Des mesures de protection, contre le coronavirus COVID-19, pour les électeurs et les différents scrutateurs seront mise en œuvre pour le scrutin du 15 mars 2020 au bureau de vote.

Celles-ci seront affichées à l'extérieur de la salle A.J.L.C et à l'intérieur du bureau de vote.

Nous vous informons d'ores et déjà de ces mesures, qui pourront encore évoluer si nécessaire.

Elles auront un impact non négligeable sur le déroulement temporel du vote. Elles devront être respectées par les électeurs. Nous demandons aux électeurs de répartir leur passage au bureau de vote sur la journée. Des pics étaient généralement observés entre 10h et 12h, entre 14h et 17h.

Ces mesures sont les suivantes :

- Possibilité de se laver les mains aux toilettes de la salle A.J.L.C. Ne pas serrer les mains, ni faire d'embrassades.
- Suivre la file d'attente avec un **espace d'au moins un mètre entre les électeurs.**
- **Respecter la ligne d'arrêt si un électeur est déjà en cours de vote. Pas de procédure de votes multiples mais des votes séquencés de deux votants au maximum.**
- Présenter votre carte électorale à distance. Présenter une pièce d'identité à **distance**, si cela est demandé (nouveaux inscrits) pour la vérification de l'inscription sur la liste électorale.
- Prendre un bulletin de vote sur la table. *Chaque électeur était déjà destinataire d'un bulletin de vote lors de la distribution par les candidats de leurs documents pour la campagne électorale, hormis certains inscrits sur le répertoire électoral unique (R.E.U) de ces derniers jours.*
- Prendre une enveloppe sur la table.
- Passer obligatoire dans l'isoloir. Accès de l'isoloir, côté contre mur, afin de ne pas avoir à manipuler le rideau.
- Insérer votre enveloppe + bulletin de vote dans l'urne, **sans toucher à l'urne.**
- **Prendre un stylo** sur la table (stylo désinfecté) pour la signature à l'issue du vote et le déposer sur la table de réception à l'issue de l'émargement. Vous pouvez aussi apporter votre stylo pour signer (encre bleue ou noire).
- **Poser votre carte électorale** sur la table pour la faire tamponner ou non. Choix réservé à l'électeur.
- **Sortir par la porte donnant vers les toilettes**, puis par la petite salle. Vous pourrez vous laver les mains aux toilettes après votre vote, si vous le souhaitez.